



Résiliation abonnement canal plus

Par **juan9120**, le **11/08/2014 à 18:36**

Bonjour,

Je suis militaire et j'ai une attestation qui prouve que j'étais absent du territoire du 28 mars au 24 juillet. Mon abonnement canal plus était a échéance le 30 juin.

J'ai voulu résilier rétroactivement en joignant mon papier signé de mon état major et on m'a répondu que cela ne serait pas pris en compte et que je ne pourrais résilier qu'en juin 2015. Sont ils dans leurs droits ?

Les impôts prennent bien en compte ces spécificités de métier alors pourquoi pas canal ?

Merci de votre aide.

Par **Lag0**, le **11/08/2014 à 18:58**

Bonjour,

Il n'y a aucune raison que cette société accepte votre résiliation hors délai, militaire ou pas.

Vous pouviez envoyer votre résiliation avant le 28 mars pour le 30 juin.

Il serait peut-être possible de faire jouer la loi Chatel si l'entreprise n'a pas rempli son obligation d'information, mais la connaissant bien, cela me parait difficile...